



AVIS DE PUBLICITE

Installation temporaire d'un manège pendant la saison estivale

LIEU : PLACE DE LA CAPITAINERIE AUX QUILLES

SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISEE : 50 m²

PERIODE DU 01/07/2023 AU 31/08/2023

APPEL A CANDIDATURE

La Ville de SETE souhaite l'installation d'un manège ou d'une attraction enfantine pendant la période estivale, sur la Place de la Capitainerie aux Quilles.

Les personnes intéressées doivent fournir les pièces administratives suivantes, en cours de validité :

- Carte Nationale d'Identité
- Kbis de moins de 3 mois
- Assurance
- Contrôle technique de l'attraction
- Photo de l'attraction et descriptif technique

Tarif n° 59-1 : attractions enfantines et manèges : < ou = 50 m² par mois 303 €, auxquels s'ajoutent les droits forfaitaires pour l'établissement de toute autorisation : 13,60 €.

Les candidatures sont à retourner avant le **12 mai 2023** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Service Commerce, Halles et Marchés
HOTEL DE VILLE
B.P. 373
34206 SETE CEDEX
Ou par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr

Mme Séverine CARMASSI se tient à votre entière disposition pour plus de précisions au 04.99.04.74.10

Sète, le 6 avril 2023
Affichage effectué le